

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 25/2016

Rabat, le 01/12/2016

ONSSA : Les analyses ont prouvé l'absence de matières plastiques dans les vermicelles et le riz mis sur le marché national

Suite à la diffusion de vidéos sur les réseaux sociaux au sujet de la présence sur le marché national de riz et de vermicelles supposés contenir des matières plastiques, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) porte à l'attention du public que les importations de riz et de vermicelles de différents pays (**2325 tonnes** et **1860 tonnes** respectivement en 2016) sont soumises au contrôle conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur.

En 2016, les analyses ont porté sur 66 échantillons de riz et de vermicelles qui se sont tous révélés conformes.

Par ailleurs, sur le marché local, les services de l'ONSSA procèdent au contrôle de l'étiquetage et de la présentation des produits exposés à la vente et, en cas de doute, aux prélèvements d'échantillons pour analyse dans l'objectif de s'assurer de la conformité desdits produits.

Ainsi, et suite à la diffusion des vidéos précitées, les services de l'ONSSA ont procédé à une batterie d'analyses sur différentes marques de riz et de vermicelles au Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca (LOARC). Les résultats ont été conformes et n'ont pas révélé de traces ou forme de matières plastiques ou de polymères qui sont des éléments constitutifs de matières plastiques.

Ainsi, l'ONSSA rassure le consommateur quant à la conformité du riz et des vermicelles mis sur le marché national, importés selon les circuits officiels ou produits localement et disposant au niveau de l'étiquetage du numéro d'autorisation de l'ONSSA pour les produits fabriqués localement ou du nom de l'importateur pour les produits importés.

L'Office invite les consommateurs ayant des doutes sur des produits alimentaires à informer les services de l'ONSSA pour effectuer les analyses nécessaires et, le cas échéant, prendre les mesures qui s'imposent conformément à la réglementation en vigueur.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, crée par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél:0537676554 / GSM:06 73 99 78 38

Email : communication@onssa.gov.ma

www.onssa.gov.ma